C/2025/6447

1.12.2025

# Notification préalable d'une concentration

## (Affaire M.12182 — ČEZ / BCI / GAS DISTRIBUTION)

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(C/2025/6447)

1. Le 21 novembre 2025, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— ČEZ, a. s. («ČEZ», Tchéquie), contrôlée par la République tchèque par l'intermédiaire de son ministère des finances,

— British Columbia Investment Management Corporation («BCI», Canada),

— Gas Distribution s.r.o. («Gas Distribution», Tchéquie), actuellement contrôlée en dernier ressort par E.ON SE («E.ON», Allemagne).

ČEZ et BCI, par l'intermédiaire de GasNet, s.r.o. («GasNet», Tchéquie), contrôlées conjointement par ČEZ et BCI, acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Gas Distribution.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— ČEZ est active dans la production, la distribution, le commerce et la vente d'électricité et de chaleur, le commerce, la distribution et la fourniture de gaz naturel, l'extraction de charbon, l'exploitation de chaudières à gaz, les télécommunications, l'informatique, la recherche nucléaire, la planification, la construction et l'entretien d'installations énergétiques, les matières premières minières et le traitement des sous-produits énergétiques. ČEZ, conjointement avec BCI, contrôle GasNet, qui possède et exploite le réseau de distribution de gaz qui couvre la grande majorité du territoire de la Tchéquie,

— BCI est un agent du gouvernement de Colombie-Britannique (Canada) investissant pour le compte de clients du secteur public dans toute une série de catégories d'actifs, y compris les instruments à revenu fixe, les capitaux de sociétés cotées en bourse, le capital-investissement, les infrastructures, les ressources renouvelables, l'immobilier et les hypothèques commerciales,

— Gas Distribution est active dans l'exploitation et la maintenance d'un réseau de gazoducs utilisés pour la distribution de gaz naturel, principalement dans la région de Bohême du Sud de la Tchéquie et dans la fourniture de services auxiliaires.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12182 — ČEZ / BCI / GAS DISTRIBUTION

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE